juristudiant
forum des étudiants en droit

Succession fiscale et civile

Par **CapriceK**, le **04/05/2013** à **14:53**

bonjour!

J'ai un partiel de droit des successions où l'on va me demander de liquider une succession. Dans mon cours, nous avons fait ça en deux étapes.

La composition "civile" de la succession avec la liquidation notamment du régime matrimonial. On est arrivé à un actif net partageable.

Puis on a tout recommencé du début pour faire la liquidation fiscale.
On a fait le boni liquidation en faisant les abattements sur les biens en fonction de leur nature, le forfait mobilier etc... et on a trouvé un actif fiscal net.

Et ensuite, nous avons fait le partage, mais nous sommes restés dans la théorie, aussi mon cours n'est pas clair à ce sujet. Que partage-t-on entre les héritiers? L'actif nef "civil"? Et ensuite on partage l'actif fiscal entre chacun, auquel on retranche les abattements dont chacun bénéficie, pour calculer les droits qu'il faudra payer?

Merci pour vos éclaircissements :)

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés